



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY

Du 3 avril 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 5

Présents :

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Corinne GARREAU, Valérie PERISSUTTI, M. Thierry MESNIL, Mme Saadia CHAMALI, Mme Denise SIMONNOT, M. Philippe LANCIA

Absents excusés :

M. Francis GATEAU ayant donné pouvoir à Mme Aline KUTTER
M. Daniel KOCH
Mme Céline ABED-MARCILLET

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :

- ✓ Présentation et mise en place de M. Francis GATEAU, remplaçant de Mme PRIEUR
- ✓ Vote du Compte de Gestion 2022
- ✓ Vote du Compte Administratif 2022
- ✓ Affectation des résultats
- ✓ Vote du Budget Primitif 2023
- ✓ Bourse au permis
- ✓ Questions diverses

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Aline KUTTER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 22 février 2023 :

Les membres du Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 22 février 2023.

Délibération n° 2023/0002
Vote du Compte de Gestion 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le compte de gestion de l'année 2022 dressé par le Service de Gestion Comptable de Nuits-Saint-Georges.

Délibération n° 2023/0003
Vote du Compte Administratif 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VOTE (hors de la présence du Président)**, le compte administratif de l'année 2022 dont le total des dépenses s'élève à 22 103.55 € et le total des recettes à 27 800.27 €, ce qui représente un excédent de 5 696.72 €.

Délibération n° 2023/0004
Affectation du résultat 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PROCÈDE** à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 afin de passer les écritures d'ordre correspondantes.

Délibération n° 2023/0005
Vote du budget 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VOTE** le budget primitif de l'année 2023 qui correspond à une somme globale de 22 100 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Questions diverses

M. le Président informe l'assemblée de la transmission de l'UDAF, des coordonnées d'une personne qui se porte candidate au nom de l'UDAF de Côte d'Or pour la représentation des familles au sein du CCAS de notre commune.

Il s'agit de M. Francis GATEAU, domicilié à COMBERTAULT.

M. le Président souhaitait présenter M. Francis GATEAU, mais celui-ci ne pouvant être présent ce soir, il transmet d'ailleurs, aux membres du CCAS, les excuses de ce dernier.

M. le Président rappelle que « *le code de l'action sociale et des familles ne prévoit aucune obligation de résidence sur le territoire communal pour les administrateurs nommés. En revanche, ces derniers doivent appartenir à une association qui œuvre sur le territoire communal ou départemental. Ainsi, dans la situation exposée, le fait qu'un administrateur nommé ne réside pas sur la commune ne remet pas en cause la candidature au poste d'administrateur nommé du CCAS.* »

M. le Président rappelle que le CCAS a mis en place, depuis 2016, le dispositif « Bourse au permis de conduire », il informe qu'à ce jour aucun dossier n'a été retiré, il n'y aura donc pas de bourses d'attribuées cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le Secrétaire de séance,

Aline KUTTER.



Le Maire,
Jérôme FOL

